

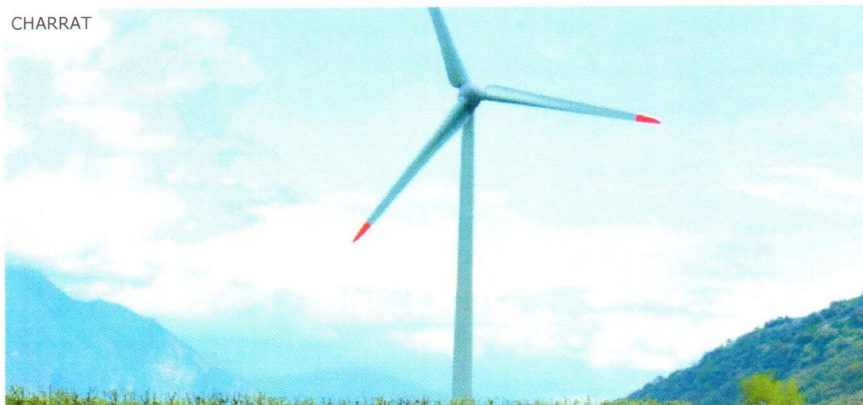
**28.06.2014, 00:01 - Martigny**

Actualisé le 27.06.14, 23:58



## La résistance loin de s'essouffler

CHARRAT



Adonis pourrait bientôt être rejointe par deux autres éoliennes sur le territoire de Charrat. SABINE PAPILLOUD/A

### **Cent six recours ont été déposés contre le plan d'aménagement détaillé du parc éolien redimensionné du Grand Chavalard qui prévoit l'implantation de deux nouvelles machines sur le territoire communal.**

La publication, en février dernier par la commune de Charrat, du plan d'aménagement détaillé (PAD) revu à la baisse du parc éolien du Grand Chavalard a suscité 106 recours, dont 103 transmis en un seul jet par un juriste agissant au nom d'un groupe d'opposants de la première heure. " Le Conseil d'Etat nous les a communiqués afin de nous permettre de les examiner et de nous prononcer, ce qui a été fait dans les délais impartis. Notre détermination a été transmise au canton qui doit désormais se prononcer sur cet objet. Nous sommes dans l'attente de cette décision avant de pouvoir aller de l'avant ", souligne le président de Charrat.

Léonard Moret n'est pas étonné outre-mesure par la centaine de recours déposés auprès du Conseil d'Etat: " Franchement, je m'attendais à un nombre plus élevé. La mise à l'enquête du PAD en vue de l'implantation de quatre nouvelles éoliennes dans la plaine du Rhône avait suscité 330 oppositions l'an dernier. Je constate aujourd'hui que le PAD redimensionné qui prévoit l'installation de deux éoliennes supplémentaires à Charrat à côté de la machine existante Adonis n'a enregistré qu'une centaine de recours. " Léonard Moret se dit serein: " J'ai bon espoir que l'Etat du Valais qui encourage les énergies renouvelables se prononce de manière positive sur ce projet. Je suis confiant. " Et d'insister sur le fait, argument économique à l'appui, que la production d'énergie d'une éolienne correspond à la moitié de la consommation annuelle de la commune de Charrat, industries et ménages confondus. " Avec deux engins supplémentaires, nous parviendrons ainsi à une fois et demie notre consommation annuelle. Ce n'est pas à négliger. "

### **"J'ai confiance"**

Du côté de ValEole, la société chargée de la promotion de l'énergie éolienne entre Martigny et Riddes, son président Bernard Troillet constate " que seulement 25 résidents de Charrat ont fait recours contre le PAD redimensionné mis à l'enquête publique. J'en dénombre une cinquantaine de Fully, d'autres de Saxon et de différentes régions du canton. " Bernard Troillet n'a pas la langue dans sa poche: " Si je peux concevoir que les habitants de Charrat puissent être engagés dans une procédure touchant un aménagement local, j'éprouve moins de compréhension pour les recourants d'autres communes. Pour moi, la gestion du territoire relève de la seule appréciation des autorités et de la population de la commune site. Cela d'autant plus que l'argumentaire des recourants repose essentiellement sur des aspects subjectifs, tels que l'impact visuel sur le paysage. Un tel argument pourrait être évoqué lors de l'érection d'un clocher, nonobstant le bruit des cloches. " Bernard Troillet se réjouit de constater que " le dossier progresse et que les autorités cantonales soutiennent les énergies renouvelables et parmi elles, évidemment l'éolien. J'ai confiance en leur vision de l'avenir énergétique de ce canton, malgré les pressions de certains lobbys économiques et d'autres groupes politiques. "

### **"Nous ne baissons pas les bras"**

Présidente de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR), Florence Lattion-Richard confirme que de nombreux membres du groupement ont uni leurs forces suite à la mise à l'enquête du PAD redimensionné déposé en février par la commune de Charrat et ont fait recours d'un seul bloc. " Nous sommes toujours autant déterminés à préserver le paysage de la vallée du Rhône et à défendre notre cadre de vie. Plus de cent recours dont une trentaine émanant de personnes établies à Charrat ont été déposés. Ce n'est pas rien. Il est parfaitement légitime de faire connaître notre mécontentement. Nous ne baissons pas les bras, le combat continue ", martèle la présidente de l'APPCR.

Florence Lattion-Richard réitère l'argumentation développée au lendemain du vote du 9 février: " Suite au refus de Saxon, le nouveau projet ne porte plus que sur deux éoliennes supplémentaires. Les citoyens de Charrat devraient donc avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le PAD redimensionné lors d'une assemblée primaire. "

## COMMENTAIRE CHARLES MEROZ

journaliste

### Une question de cohérence

Entre les arguments émotionnels des uns et les motivations économiques des autres, les positions, si elles sont toujours aussi figées, ont au moins le mérite de la cohérence. Sous cet angle-là, les choses n'ont pas évolué depuis le 9 février: les défenseurs du paysage sont toujours autant déterminés à suivre leur ligne de conduite et les acteurs de l'exploitation d'un potentiel énergétique indigène renouvelable n'ont pas l'intention de renoncer. Au gré des procédures à suivre, le bras de fer risque de durer pas mal de temps encore. Gageons que ce n'est pas de sitôt que l'éolienne Adonis pourra compter sur l'apport de deux hélices supplémentaires pour alimenter en électricité les ménages et les industries de Charrat.

Fort de l'appui de 60% de ses concitoyens, l'Exécutif charratain a donc décidé de passer la vitesse supérieure et de jouer à fond la carte de l'éolien. Or, dans l'intervalle est venu se greffer, à l'enseigne de CleanOil Technology, un projet d'usine de traitement des déchets de plastiques et de pneus. Entre le vent de la plaine du Rhône et les copeaux de pneus, le contraste est plutôt saisissant. A un moment donné, il va falloir trancher, histoire aussi de faire preuve de cohérence vis-à-vis du citoyen.

*Par CHARLES MEROZ*